



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

02-02-2018-02

Date de convocation le 26/01/2018

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Procuration : 1

Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 02 février 2018

Le deux février deux mil dix huit à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, et PALIS ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Pouvoirs: Mme POLHER Marie donne pouvoir à Mme LOQUET.

Absente: Mme BERT.

Secrétaire de séance élu : Mr SALEFRANQUE.

OBJET : ARCHIVAGE COMMUNAL INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION 64

Le Maire explique que la commune doit régulièrement mettre ses archives à jour. Pour ce faire, il a demandé l'intervention du service spécialisé du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

La dernière intervention du CDG 64 datant de 2013 pour un classement jusqu'à l'année 2011, l'archivage doit donc être complété pour les années 2012 jusqu'à 2017, dans le cadre d'une mission de type 1 (classement intégral avec tri, élimination, classement, inventaire et information du personnel).

Le Centre de Gestion propose une mission de 12 jours pour un classement intégral des 22.25 mètres linéaires d'archives concernés (tri, éliminations, classement, inventaire et information du personnel) : le coût proposé de l'intervention est de 3 120.00 € TTC (au tarif 2018).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE de faire procéder à l'archivage complémentaire des documents communaux pour les années 2012 à 2017 incluse.

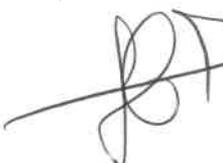
APPROUVE la proposition du service spécialisé d'archivage du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques pour le montant indiqué de 3 120 € au tarif 2018.

AUTORISE le Maire à signer la convention ci jointe.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,




Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/02/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/02/2018